



2021

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE:

PLAN D'ACTION VISANT
DES ESPÈCES MULTIPLES
dans le parc national du
Canada de l'Île-du-Prince-
Édouard (2016-2021)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Référence recommandée

Agence Parcs Canada. 2021. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard (2016-2021). Série de rapports sur les Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 16 p.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Source des photos :

Illustrations de la couverture (dans le sens horaire à partir du haut de la page) : Flèche de sable de Cavendish, S. DesRoches, Agence Parcs Canada (APC); Aster du golfe Saint-Laurent, APC; Petite chauve-souris brune, J. Segers, Réseau canadien pour la santé de la faune; Pluvier siffleur, APC; Nid de Pluvier siffleur, APC. Cette page : Île Robinsons, S. DesRoches, APC. Page i : Cap Orby, APC. Page ii : Étang Bowley, S. DesRoches, APC. Page iii : Flèche de sable de Cavendish, S. DesRoches, APC.

Page 1 (de gauche à droite) : Chauve-souris nordique, J. Segers, Réseau canadien pour la santé de la faune; Île Robinsons, S. DesRoches, APC; Suivi de l'aster du golfe Saint-Laurent, APC; Population de l'aster du golfe Saint-Laurent, APC; Suivi de la communauté de poissons, APC; Aster du golfe Saint-Laurent cultivé en laboratoire, APC; Galets de plage (habitat de nidification du Pluvier siffleur), APC; Pluvier siffleur, APC; Forêts de conifères, APC. Page 8 : Petite chauve-souris brune, E. Balzer, Université de Waterloo; Filets japonais, E. Balzer, Université de Waterloo; Perchoir déplacé, APC. Page 9 : Le Service canadien de la faune et Parcs Canada baguent le Pluvier siffleur, APC; Le personnel de Parcs Canada relâche le Pluvier siffleur bagué, APC; Pluvier siffleur bagué, APC. Page 13 : Greenwich, S. DesRoches, APC. Page 14 : Aster du golfe Saint-Laurent, APC. Page 15 : Personnel de conservation des ressources tenant un Pluvier siffleur bagué avant de le relâcher, J. Rock, Service canadien de la faune. Page 16 : Flèche de sable de Cavendish, S. DesRoches, APC.

Also available in English under the title: *Implementation Report: Multi-species Action Plan for Prince Edward Island National Park of Canada (2016-2021)*.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-41068-5

N° de catalogue : CW69-21/17-1-2021F-PDF

Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements, des programmes et des politiques complémentaires afin d'assurer la protection des espèces sauvages en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), un ou plusieurs plans d'action doivent présenter un plan de rétablissement détaillé qui soutient l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard; en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socio-économiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard (2016-2021).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html#2>

les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

Remerciements

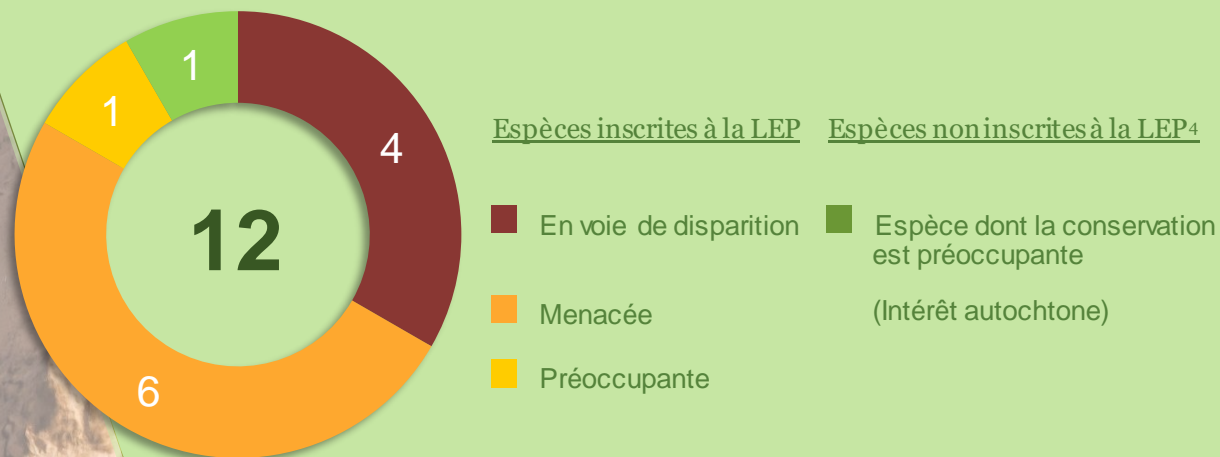
Parcs Canada tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard. En particulier, nous remercions Sean Blaney, David Mazerolle, John Klymko, Sarah Robinson, Caitlin Porter et Colin Chapman (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique); Jackie Waddell, Megan Harris, Shannon Mader, Julie-Lynn Zahavich, Vicki Johnson et Leanne Tol (fondation Island Nature Trust); Randy Angus (Mi'kmaq Confederacy of PEI); Jordi Segers, Scott McBurney et Tessa McBurney (Réseau canadien pour la santé de la faune); Christian Lacroix (Université de l'Île-du-Prince-Édouard); Hugh Broders et Evan Balzer (Université de Waterloo); et Jen Rock et Cheri Gratto-Trevor (ECCC), en collaboration avec le Groupe de travail sur le Pluvier siffleur de l'Atlantique.

SOMMAIRE

Ce document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard entre 2016 et 2021. Il fait état de la mise en œuvre des mesures établies dans le plan, évalue les progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition, et évalue les répercussions socio-économiques.

Espèces visées³

Le plan d'action visait 11 espèces inscrites à la LEP et une espèce dont la conservation est préoccupante sur le plan de son intérêt pour les Autochtones. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition définis dans le plan d'action étaient axés sur trois espèces, dont les mesures de gestion prises dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient avoir des répercussions importantes sur la survie ou le rétablissement : Pluvier siffleur, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime.




³ La classification des espèces inscrites à la LEP et visées par le présent rapport peut différer de celle du Plan d'action visant des espèces multiples en raison des changements apportés à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action. Au moment où celui-ci a été affiché en 2016, on comptait 7 espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées et 1 espèce préoccupante inscrites à la LEP, et 4 espèces dont la conservation est préoccupante non inscrites à la LEP.


⁴ L'inclusion d'espèces dont la conservation est préoccupante non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces inscrites sur la liste provinciale, espèces importantes sur le plan culturel) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place

Mise en œuvre du plan d'action

4 mesures (mesures de rétablissement) ont été cernées dans le plan d'action visant des espèces multiples. La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en déterminant les progrès réalisés pour chaque mesure, et est décrite à la section 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, les quatre mesures ont été initiées⁵ et les quatre ont été achevées. Huit mesures additionnelles ont été mises en œuvre parce que des ressources ou des partenariats sont devenus disponibles pour soutenir le travail



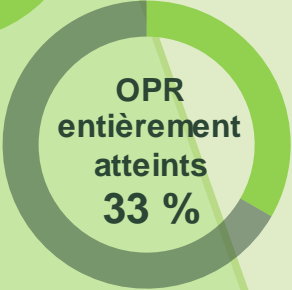
Mesures
initiales
100 %⁵



Mesures
achevées
100 %



OPR
partiellement
atteints
100 %⁶



OPR
entièrement
atteints
33 %

Répercussions écologiques

3 objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le cadre du plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès accomplis vers la réalisation de chacun des objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont décrites à la section 4. Des progrès ont été réalisés pour tous les objectifs, y compris un qui a été entièrement atteint⁶.

Répercussions socio-économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects étaient minimes. Parmi les avantages, citons les effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une meilleure connaissance des espèces et une mobilisation accrue des visiteurs, des collectivités locales et des groupes autochtones.



⁵ Comprend des mesures qui sont achevées à 100 %.

⁶ Comprend les OPR qui sont pleinement atteints.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE.....	iii
1. CONTEXTE	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION.....	1
3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION.....	8
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES	10
5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES	13



1. CONTEXTE

Le présent document décrit la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard⁷ entre 2016 et 2021, évalue les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs en matière de population et de répartition et évalue ses répercussions socio-économiques. Il concerne 12 espèces, dont 10 espèces en voie de disparition, disparues du pays ou menacées (pour lesquelles un plan d'action est requis) ainsi qu'une espèce préoccupante, toutes étant inscrites à la LEP⁸. Il comprend également une espèce dont la conservation est préoccupante. L'anguille d'Amérique est incluse dans ce plan d'action en tant qu'espèce culturellement importante pour les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été élaborés pour trois espèces dont les mesures de mise en œuvre dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient avoir des répercussions importantes sur le rétablissement : Pluvier siffleur, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime.

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard est évaluée en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des mesures de rétablissement déterminées dans le plan d'action (tableau 1). Reportez-vous au plan d'action original⁷ pour une description de chaque mesure, des résultats souhaités et des menaces auxquelles chaque mesure répond.

En 2020, plusieurs restrictions ont été mises en place au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard pour lutter contre la propagation de la COVID-19, y compris la restriction temporaire de certaines activités de gestion du parc. Cela a eu des répercussions sur la capacité du parc à achever la mise en œuvre de certaines parties du plan d'action.

⁷ Agence Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 16 p.

⁸ Il est à noter que la situation de ces espèces peut avoir changé au cours de la période de référence. Au moment où le présent Plan d'action visant des espèces multiples a été publié en 2016, il y avait 4 espèces en voie de disparition, 3 espèces menacées et 1 espèce préoccupante inscrites à l'annexe 1 de la LEP. Le plan comprenait également 4 espèces non inscrites à la LEP dont la conservation est préoccupante au moment de sa publication.

Tableau 1. Progrès vers la réalisation des mesures de rétablissement déterminées par le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (* indique une mesure en cours qui peut se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
<p>1) Pluvier siffleur : Réduire les perturbations anthropiques sur les plages de nidification : Prendre des mesures pour réduire les perturbations pour les Pluviers siffleurs reproducteurs notamment par l'utilisation de panneaux d'interprétation et de signalisation pour faire la promotion de la conformité à la réglementation touchant les plages et, au besoin, fermer les plages au voisinage des nids.</p>	<p>Les couples reproducteurs bénéficient chaque année de zones de nidification qui minimisent les perturbations et les menaces directes liées à l'humain⁹.</p>	<p>Des interdictions saisonnières d'animaux domestiques ont été mises en place pour limiter les perturbations et les zones de nidification ont été fermées par ordonnance du directeur. Les fermetures ont été signalées par des panneaux sur la réglementation et l'interprétation. Le personnel de conservation des ressources et l'équipe de conformité spécialisée ont diffusé des messages de conformité concernant les zones fermées ainsi que les interdictions relatives aux animaux domestiques. Le personnel chargé de l'application de la loi a effectué des patrouilles régulières et a mené des campagnes éclair annuelles de vérification de la conformité.</p>	<p>100%</p>
<p>2) Pluvier siffleur : Contribuer aux initiatives régionales de surveillance et de recherche : Documenter les indices de prédation à chaque stade de</p>	<p>Les lacunes dans les connaissances sont réduites; la production de rapports et les partenariats</p>	<p>Les perturbations potentielles, y compris les indices de la présence de prédateurs du Pluvier siffleur ont été documentés lors des relevés de surveillance régulières. Des appareils photo de sentier ont été utilisés de 2017 à 2021 pour documenter les perturbations potentielles (humains ou prédateurs)</p>	<p>100%*</p>

⁹ Le résultat escompté pour cette mesure dans le plan d'action initial était « Productivité annuelle moyenne d'au moins 1,65 jeune par couple par année (calculée sur une moyenne de 5 ans) ». Celle-ci a été révisée afin de mieux s'harmoniser à la mesure de relance. La productivité annuelle est prise en compte dans les objectifs locaux en matière de population et de répartition (tableau 3).

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
vie et marquer les oiseaux pendant la reproduction et la migration.	régionaux se poursuivent.	des nids et pour essayer de capter la prédation des nids. Le PNIPE a contribué au projet de baguage du Pluvier siffleur du Service canadien de la faune, facilitant le baguage de 11 adultes et de 21 oisillons (2014-2018), ainsi qu'aux rapports de ré-observation ultérieurs et continus. Un rapport annuel sur la surveillance du Pluvier siffleur est diffusé au Service canadien de la faune et aux partenaires régionaux, y compris le Groupe de travail régional sur le Pluvier siffleur de l'Atlantique.	
3) Aster du golfe Saint-Laurent : Repiquage de semis : Les asters produits en serre sont transplantés dans des zones convenables du site de la pointe Blooming.	Au moins 100 plantes individuelles ou inflorescences sont transplantées ou semées chaque année pendant 5 ans ¹⁰ .	Le PNIPE s'est associé à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (Christian Lacroix, Ph. D.) pour cultiver l'aster du golfe Saint-Laurent à partir de graines en laboratoire. L'objectif était de maintenir une banque de graines viable ainsi que de transplanter les plantes produisant des graines ou de distribuer les inflorescences aux sites du PNIPE connus pour avoir produit des populations saines dans le passé (principalement à la pointe Blooming). Au total, 679 plantes et 340 inflorescences ont été réintroduites dans un habitat convenable (jusqu'au printemps 2021).	100%*
4) Léchéa maritime : Réduire les perturbations dans les colonies de léchéa maritime : Placer des panneaux indiquant la présence d'une	La présence du léchéa maritime au PNIPE est maintenue.	Des panneaux indiquant les zones sensibles pour les espèces végétales en péril ont été installés et maintenus aux points d'accès dans les sites abritant le léchéa maritime. Ces dernières années, le piétinement à cet endroit n'a pas été un problème pour la population et ces panneaux ont suffi à	100%

¹⁰ Le résultat visé pour cette mesure dans le plan d'action initial était : « Une zone de 300 m² d'écosystème côtier est maintenue et occupée par des asters et on recense 100 plants par année ». Celui-ci a été révisé afin qu'il s'harmonise mieux à la mesure de rétablissement. La superficie occupée est prise en compte dans les objectifs locaux en matière de population et de répartition (tableau 3).

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
espèce de plante en péril à proximité.		assurer une gestion appropriée. La surveillance se poursuivra et les stratégies de gestion seront adaptées si la situation évolue.	

Des mesures supplémentaires ont été indiquées dans le plan d'action et il serait utile de les achever si des ressources étaient disponibles. Le tableau 2 décrit les mesures que le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard a pu entreprendre en 2016 et 2021. Les mesures du plan d'action qui n'ont pas été lancées seront reportées pour examen dans un plan d'action révisé.

Tableau 2. Progrès vers la réalisation de mesures de rétablissement supplémentaires mises en œuvre parce que des partenariats ou des ressources sont devenus disponibles (les progrès sont influencés par le montant du financement ou le soutien reçu; * indique une mesure en cours qui peut se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
5) Paruline du Canada et Moucherolle à côtés olive : Inventaire : Des enquêtes sont menées pendant la saison de reproduction pour évaluer la présence, l'activité de reproduction et la répartition	L'information sur la répartition, la situation et l'abondance est accessible.	Des relevés ont été effectués pour la Paruline du Canada et le Moucherolle à côtés olive chaque année (2016-2021) dans les zones d'habitat clé pendant la saison de reproduction. Des relevés par comptage ponctuel ont été effectués par le personnel de Parcs Canada de 2016 à 2018 et la présence a été évaluée à l'aide d'appareils d'enregistrement autonomes de 2019 à 2021. La Paruline du Canada a été détectée chaque année de 2016 à 2018 et en 2020 dans le	100%*

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
		PNIPE. Le Moucherolle à côtés olive a été détecté dans le PNIPE en 2018 et 2019. Les analyses des données pour 2021 sont en attente.	
<p>6) Petite chauve-souris brune et chauve-souris nordique</p> <p>Inventaire des chauves-souris : Évaluer la répartition et l'abondance relative des chauves-souris au PNIPE.</p>	La répartition et l'abondance relative des chauves-souris au PNIPE sont comprises.	Extensive acoustic monitoring has been carried out in PEINP to better understand the relative abundance and temporal changes in bat activity, with focus on Myotis species. Additionally, PEINP worked with researchers from the University of Waterloo to track Little Brown Myotis from foraging sites back to roosting sites. From this work, several roosting sites on private property were identified bordering the Park (see Section 3).	100%*
<p>7) Goglu des prés : Pratiques exemplaires de gestion :</p> <p>Mettre en œuvre les pratiques exemplaires de gestion existantes (ou en élaborer si elles ne sont pas accessibles) qui atténuent les répercussions potentielles de l'utilisation des terres agricoles sur la reproduction du Goglu des prés.</p>	La présence de l'espèce sur les terres administrées par le PNIPE est maintenue.	L'habitat de nidification convenable a été surveillé chaque année pour la présence de Goglus des prés et les pratiques exemplaires de gestion ont été étudiées et rédigées. Ces pratiques doivent encore être finalisées et mises en œuvre. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour travailler aux côtés des agriculteurs afin de garantir que les pratiques exemplaires sont appliquées de manière appropriée pour atténuer les répercussions sur cette espèce sur les terres gérées par le PNIPE	40%*
<p>8) Espèces en péril – Relations externes / Expérience du</p>	Les visiteurs du parc sont informés sur les espèces en péril au moyen de	Les membres de l'équipe de Parcs Canada des relations externes, de l'expérience du visiteur et de la conservation des ressources ont travaillé de pair afin	100% ¹¹

¹¹ Le résultat visé pour cette mesure dans le plan d'action initial était : « Une zone de 300 m² d'écosystème côtier est maintenue et occupée par des asters et on recense 100 plants par année ». Celui-ci a été révisé afin qu'il s'harmonise mieux à la mesure de rétablissement. La superficie occupée est prise en compte dans les objectifs locaux en matière de population et de répartition (tableau 3).

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
visiteur : Diffuser des renseignements sur les espèces en péril partout dans le parc.	programmes personnalisés (p. ex. randonnées guidées, programmes animés, stations d'interprétation) et d'une intervention précoce dans le cadre du programme de prévention/conformité de l'unité de gestion et des médias sans personnel (p. ex. panneaux d'interprétation, contenu du site Web, plateformes de médias sociaux).	d'élaborer des produits de qualité pour faciliter l'éducation des employés et des visiteurs sur les espèces en péril observées dans le PNIPE, y compris : des modèles d'espèces en péril grandeur nature dans un affichage portatif, panneaux d'interprétation sur les espèces en péril, modèles d'espèces en péril en matériaux variés, vidéo sur les espèces en péril à diffuser dans les centres d'accueil et les kiosques des terrains de camping, fiches publicitaires pour présentoir, affiches éducatives et fiches d'activités dans les bâtiments du personnel, contenu du site Web mis à jour et publications régulières sur les médias sociaux. L'exposition à certains de ces produits a été minimisée en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19.	
9) Espèces en péril – Relations externes / Expérience du visiteur : Encourager les programmes de science citoyenne	Les visiteurs participent à la surveillance des espèces en péril	Le PNIPE a mis en place une ligne de signalement des observations des espèces en péril afin que le personnel et les visiteurs puissent signaler toute observation et a encouragé l'utilisation de cette ligne ainsi que l'utilisation de iNaturalist comme moyen pour les visiteurs de s'engager dans la science citoyenne.	100%¹²
10) Espèces en péril – Relations externes / Expérience du visiteur :	Au moins un article est publié chaque année sur les espèces en péril dans le PNIPE.	Le PNIPE se consacre à la communication de messages sur les espèces en péril au moyen de divers médias. Entre 2018 et 2021, le travail sur les espèces en péril au sein du PNIPE a été mis en évidence dans 51 articles de presse et au moins 38 publications sur	100%¹²

¹² Les mesures des Relations externes et de l'Expérience du visiteur concernant les espèces en péril ont été lancées en 2018 dans le cadre d'une initiative visant à améliorer et à moderniser les produits de sensibilisation et d'expérience du visiteur sur les espèces en péril pour le personnel et les visiteurs du PNIPE.

Espèces et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
Elaboration et mise en place d'une stratégie médiatique.		les réseaux sociaux. La livraison de certains messages sur les espèces en péril a été affectée en 2020 par les restrictions liées à la COVID-19 ainsi qu'à la priorisation des messages de sécurité publique.	
11) Espèces en péril – Relations externes / Expérience du visiteur : Mise en œuvre d'activités de diffusion externe.	Les publics cibles connaissent les espèces en péril du PNIPE.	Entre 2018 et 2021, 94 présentations renfermant des informations sur les espèces en péril ont été livrées en dehors du PNIPE (c.-à-d. écoles, bibliothèques). La présentation d'activités de sensibilisation en personne a été affectée en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19.	100% ¹³
12) Espèces en péril – Relations externes / Expérience du visiteur : Faire participer les ONG et les intervenants à la protection des espèces en péril.	Les relations avec les ONG et les partenaires sont maintenues et renforcées.	Le PNIPE a maintenu et renforcé ses relations avec les ONG locales et les intervenants. En plus d'une mobilisation régulière, en 2020, le PNIPE a commencé à participer à des projets de lieux prioritaires et de lieux prioritaires désignés par la communauté dans le cadre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.	100%* ¹³

¹³ Les mesures de relations externes et d'expérience des visiteurs concernant les espèces en péril ont été lancées en 2018 dans le cadre d'une initiative visant à améliorer et à moderniser les produits de sensibilisation et d'expérience des visiteurs sur les espèces en péril pour le personnel et les visiteurs du PNIPE.

3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

Petite chauve-souris brune et chauve-souris nordique

Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (PNIPE) a fait de grands progrès dans la compréhension de la répartition et de l'abondance relative des espèces de chauves-souris du genre *Myotis* utilisant les habitats du parc, ainsi que dans la confirmation de la présence d'autres espèces de chauves-souris dans le parc. Un suivi acoustique étendu a été réalisé dans l'écosystème des milieux humides du PNIPE pour mieux comprendre l'abondance relative des chauves-souris et les changements temporels dans leur activité au sein de leurs habitats d'alimentation. Parcs Canada a collaboré avec le Réseau canadien pour la santé de la faune tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples, en commençant par l'établissement de sites de surveillance des milieux humides et l'élaboration de protocoles de surveillance acoustique fixes et mobiles conformes au North American Bat Monitoring Program (NABat). Un suivi acoustique a été effectué chaque nuit (de mai à octobre) sur des sites semblables de milieux humides (étangs) de 2016 à 2020 et un suivi NABat a été réalisé chaque année en juillet dans la région de Brackley. De plus, des protocoles de surveillance hivernale ont été élaborés pour être mis en œuvre dans des puits abandonnés présentant des conditions appropriées pour être des hibernacles potentiels.

Parcs Canada a collaboré avec des chercheurs de l'Université de Waterloo pour mieux comprendre les espèces de chauves-souris qui se nourrissent dans les étangs côtiers du PNIPE. Des chauves-souris ont été capturées et des émetteurs ont été apposés afin de suivre les chauves-souris jusqu'à leurs sites de repos. Ces travaux ont permis de repérer plusieurs sites de repos sur des propriétés privées en bordure du PNIPE. Parcs Canada a réussi à travailler avec les propriétaires fonciers afin de surveiller les chauves-souris dans les sites de repos ciblés par l'Université de Waterloo et d'aider à atténuer les répercussions négatives éventuelles. Un site de maternité qui devait être démoli a été recensé et des éléments du site ont été déplacés en 2020 sur des terres administrées par Parcs Canada afin d'assurer une préservation temporaire du paysage. En outre, des dortoirs à chauves-souris artificiels ont été ajoutés au paysage près des structures ciblées pour permettre des options de perchage supplémentaires après le déplacement des sites de repos et les exclusions futures potentielles. Tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples, le PNIPE a établi une compréhension de l'utilisation de l'habitat par les chauves-souris dans le parc, en particulier pour la petite chauve-souris brune.



FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION:

Pluvier siffleur

Le PNIPE a collaboré avec le Service canadien de la faune (ECCC) dans le cadre d'un projet de baguage du Pluvier siffleur, où 11 adultes et 21 jeunes ont été bagués entre 2014 et 2018 sur les plages du PNIPE. Ce travail permis d'obtenir une meilleure compréhension de la fidélité du Pluvier siffleur au site, où ce dernier hiverne, ses routes de migration et les menaces auxquelles il peut être soumis dans toute son aire de répartition. Tout au long de 2014 à 2020, le PNIPE a collaboré au baguage, à la réobservation et à l'évaluation de la qualité des fanions utilisés pour marquer le Pluvier siffleur.



4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition décrits dans le plan d'action (tableau 3). Voir le plan d'action original pour les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (lorsqu'ils existent) ainsi que les renseignements généraux et l'approche globale du parc pour chaque espèce.

Tableau 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard.

Espèce	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Pluvier siffleur – melodus (espèce en voie de disparition)	Maintenir la productivité à 1,65 jeune par couple par année, calculée sur une moyenne de 5 ans	Effectuer un relevé de l'habitat convenable chaque printemps; une fois qu'un couple est trouvé, surveiller la productivité en suivant le protocole de surveillance du Pluvier siffleur de Parcs Canada. Contribuer au recensement international du Pluvier siffleur, tous les 5 ans.	Tous les couples et tous les jeunes présents dans PNIPE ont été suivis annuellement. Entre 2016 et 2021, le nombre de couples reproducteurs variait de 5 à 13 et la productivité (jeunes prêts à l'envol par couple) variait de 0,54 à 2,17. La moyenne mobile sur cinq ans de la productivité en 2020 était de 1,3. Le PNIPE a participé au recensement international du Pluvier siffleur en 2016.	78%

Espèce	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Aster du golfe Saint-Laurent (espèce menacée)	Maintenir et, si possible, augmenter : 1) l'occupation d'au moins 100 plantes ¹⁴ ;	Effectuer un relevé annuel aux sites occupés et antérieurs. Effectuer un relevé périodique des sites convenables.	Une population d'asters du golfe Saint-Laurent a été maintenue dans le PNIPE, le nombre de plantes régénérées variant de 5 à 3808 entre 2016 et 2021 (moyenne mobile sur cinq ans de 858 individus). Ces chiffres sont bien inférieurs aux populations historiques qui comprenaient des dizaines de milliers d'individus. L'objectif de 100 individus a été dépassé lors de trois des six années de 2016 à 2021, y compris l'évaluation la plus récente. Des efforts annuels ont été menés pour réintroduire des plantes, des inflorescences ou des graines cultivées en laboratoire.	100%
	2) une superficie d'occupation de 300 m ² dans l'un des trois sites d'occurrence prioritaires du PNIPE. Surveiller les deux autres sites.	Effectuer un relevé annuel aux sites occupés et antérieurs. Effectuer un relevé périodique des sites convenables.	La superficie des plantes régénérées a varié de 26,3 à 257,7 m ² entre 2016 et 2021 (moyenne mobile sur cinq ans de 58,1 m ²), ce qui est bien inférieur à l'objectif de 300 m ² . Des efforts annuels ont été menés pour réintroduire des plantes, des	19%

¹⁴ Les objectifs locaux en matière de population et de répartition pour cette espèce dans le plan d'action original était : « Maintenir et, si possible, augmenter le nombre d'individus et élargir la zone d'occupation de 300 m² dans un des trois sites d'occurrence prioritaires du PNIPE. Surveiller les deux autres sites. » Cet objectif a été révisé pour inclure un objectif de 100 individus.

Espèce	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Léchéa maritime (espèce préoccupante)	Maintenir les populations actuelles au PNIPE : 1) dans une zone d'occupation d'au moins 7519 m ² ;	Effectuer un relevé annuel aux sites occupés et antérieurs. Effectuer un relevé périodique des sites convenables.	inflorescences ou des graines cultivées en laboratoire. Des enquêtes ont été réalisées chaque année entre 2016 et 2019 et de nouveau en 2021. Aucune enquête n'a été réalisée en 2020 en partie à cause des restrictions liées à la COVID-19 et parce qu'il existe suffisamment de données de base avec une faible variabilité pour que le PNIPE décide de réviser le protocole pour échantillonner tous les deux ans afin de minimiser la menace de piétinement sur ce site. 1) La surface occupée a dépassé l'objectif de 7519 m ² avec une moyenne mobile sur cinq ans de 8760 m ² .	100%
	2) avec une taille de la population d'au moins 13 876 plantes.	Effectuer un relevé annuel à un site connu. Surveiller l'abondance et la zone d'occupation.	2) Les estimations de population entre 2016 et 2021 ont dépassé l'objectif d'abondance chaque année, avec une moyenne mobile sur cinq ans de 26 487 individus.	100%




5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le Plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités permises existantes dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque ceux-ci ont été examinés dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). L'évaluation socioéconomique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socio-économiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.

Coûts

Les coûts totaux de la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à partir des salaires et des biens et services existants inclus dans la gestion opérationnelle du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (PNIPE). Cela comprend les frais salariaux supplémentaires, les matériaux, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe B (Mesures de



conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNIPE) et aux annexes C (Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles) et D du plan d'action. Les mesures du plan d'action ont été intégrées à la gestion opérationnelle du PNIPE. Ces coûts pour l'Agence Parcs Canada ont été couverts par la priorisation des fonds existants et des salaires et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires pour la société. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan ne devrait entraîner aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les Autochtones. Des ressources supplémentaires ainsi qu'un soutien au partenariat ont été fournis par l'Université de Waterloo pour faire progresser les connaissances sur la composition des espèces de chauves-souris et les sites de repos à l'intérieur et autour du PNIPE.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du PNIPE et ne donne lieu à aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Il n'entraîne donc aucun coût socio-économique supplémentaire pour le public. Cependant, certaines restrictions ont été imposées aux visiteurs. Afin de protéger le Pluvier siffleur en période de nidification, des fermetures de plages et des interdictions d'accès aux animaux domestiques ont été entreprises afin de minimiser les perturbations humaines et animales pour le Pluvier siffleur et les autres oiseaux de rivage. Ces restrictions ont été appuyées par des activités d'application de la loi. Des panneaux d'avertissement sur l'habitat ont été installés près des sites de léchéa maritime afin de limiter le piétinement dans ces zones.

Benefits

Les mesures décrites dans le plan d'action du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard contribueront à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. Elles ont eu des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique et offrent aux visiteurs et à la population en général des occasions plus nombreuses d'apprécier les parcs et les espèces qu'ils abritent.


Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficilement quantifiables, bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages étant des produits non marchands qui ne se prêtent pas aisément à une évaluation financière. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques.



La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Ce plan d'action renferme des mesures qui apporteraient probablement des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité. Les mesures visent l'application d'une approche équilibrée dans la réduction ou la suppression des menaces qui pèsent sur les populations et sur les habitats des espèces en péril; ce sont notamment des mesures de protection des individus et de leur habitat et des mesures visant le rétablissement de l'espèce et la sensibilisation du public, ainsi que des mesures d'intendance du milieu. En collaboration avec ses partenaires, le PNIPE a pu mener à bien des mesures de rétablissement qui ont abouti aux résultats suivants, bénéfiques pour les écosystèmes du PNIPE, les visiteurs ainsi que les résidents de la région :

1. Sensibilisation à l'importance des espèces en péril dans la région et à la manière dont nous pouvons contribuer à les protéger;
2. Perturbation réduite des aires de nidification du Pluvier siffleur et de l'hirondelle de rivage;
3. Réintroduction de l'aster du golfe Saint-Laurent dans les anciens sites pour compléter la croissance de la population et assurer la présence d'une banque de semences viable;
4. Mobilisation des visiteurs pour promouvoir les initiatives de science citoyenne;
5. Surveillance et protection des habitats importants des milieux humides;
6. Recensement des zones de nidification potentielles du Goglu des prés dans les champs agricoles loués et collaboration avec les détenteurs de baux pour protéger



les nids établis. Nous avons travaillé à la rédaction de pratiques exemplaires de gestion à inclure dans les modalités de référence des baux;

7. Partenariat avec les propriétaires fonciers locaux pour surveiller et atténuer les menaces pesant sur les sites de repos de la petite chauve-souris brune sur des terres privées;
8. Partage de données et de produits d'information avec les partenaires régionaux de la conservation afin de mieux comprendre et protéger les espèces menacées qui entrent sur les terres du PNIFE et en sortent.

La mise en œuvre du plan d'action a été bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents locaux et les groupes autochtones. Grâce à des programmes et à des produits d'interprétation, des milliers de visiteurs ont reçu des messages éducatifs sur les espèces en péril. Ces efforts ont été complétés par des présentations de diffusion externe dans les communautés locales ainsi que la production de trousseaux d'éducation scolaire et de plans de cours à prêter aux écoles locales (bien que la distribution ait été entravée par les restrictions liées à la COVID-19).

Résumé

Les mesures proposées dans le plan d'action ont eu des répercussions socio-économiques limitées et n'ont imposé aucune restriction sur les terres en dehors des limites du parc national. Parcs Canada assumera les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes et se sont limités à la restriction de l'accès des visiteurs, tandis que les avantages comprenaient des répercussions positives sur l'intégrité écologique du parc, une plus grande sensibilisation aux espèces et de meilleures possibilités de mobilisation des visiteurs, des communautés locales et des groupes autochtones.